



Location place de parking doit-on payer le préavis après le vol d

Par **aude**, le **06/01/2011** à **19:19**

Bonjour, je me suis fait voler ma voiture et le bailleur de ma place de parking me demande de payer les 3 mois de préavis, suis-je obligé de payer les 3 mois? Et aussi j'aimerais savoir si à compter du jour du vol de ma voiture le contrat d'assurance de ma voiture est résilié? Il y a-t-il des démarches auxquelles je ne suis pas au courant qui pourraient m'éviter que l'on profite de ma connaissance de mes droits qui pourrait m'aider? Merci pour votre aide. Cordialement

Par **mimi493**, le **06/01/2011** à **19:23**

Il n'y a aucun lien entre le vol de votre voiture et la location d'une place de parking, donc si vous résiliez votre bail de place de parking, vous devez le préavis prévu au contrat. Vous devez signaler le vol à votre assurance de suite.

Par **aude**, le **06/01/2011** à **19:34**

Merci beaucoup pour votre réponse et votre rapidité.